



Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tel. +41 (0)22 731 59 63
E-mail: contact@cetim.ch
Site Web: www.cetim.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
52^e session (27 février-4 avril 2023)

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Présentation du rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme relatif à sa huitième session

Intervention orale du CETIM

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

J'interviens au nom du CETIM, organisation membre de la Campagne mondiale pour mettre fin à l'impunité des sociétés transnationales (STN).

L'impunité des STN est à l'origine de la création du Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un traité contraignant. Cependant, nous sommes préoccupés par le déroulement des négociations opaques et les tentatives d'évincer la participation de la société civile.

De plus, la stratégie de diversion de la Présidence dudit Groupe de travail visant à diluer le contenu du futur traité par la présentation de propositions de texte « informelles » est inacceptable. Ces propositions « informelles » doivent être retirées de la table des négociations, car c'est le caractère démocratique du processus qui est en jeu.

La présidence du Groupe de travail doit garantir la transparence dans le cadre du processus d'élaboration du futur traité. Elle doit aussi assurer la participation effective des mouvements sociaux et des communautés affectées. Les propositions de ces derniers doivent être reflétées dans le futur traité. Sans cela, le futur traité n'aura aucune légitimité.

Les mouvements sociaux, les communautés affectées et les États engagés en faveur d'un traité contraignant plaident pour un instrument efficace dont le contenu permettra de relever les défis posés par les STN et de combler les lacunes juridiques existantes.

Nous appelons tous les États membres à participer de manière constructive aux négociations de cet important processus, à défendre cet espace face à toute tentative de dérives et de dilution du contenu du futur traité, conformément au mandat établi par la résolution 26/9.

Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 17 mars 2023